



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

SEANCE DU 10 MARS 2026

**Date de convocation**  
3.03.2026

**Nombre de conseillers  
en exercice** 10

Présents 8

Excusés 2

Absents

Pouvoir 2

Votants 10

**L'an deux mil vingt-six, le 10 mars à 20 h 30,**

Le Conseil Municipal de la commune de Oisly, Loir et Cher, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Cécile Gomes Recchia.

**Étaient présents :** Cécile Gomes Recchia, Thierry Barbeillon, Florence Daniau, Christian Finot, Véronique Barbou, Alexandre Boucher, Sandra Martin et Laetitia Breton.

**Étaient absents excusés :** Fernand de Abreu et Laura Lebeauvin

**Avaient donné pouvoir :** Fernand de Abreu à Véronique Barbou et Laura Lebeauvin à Sandra Martin

**Secrétaire de séance :** Alexandre Boucher

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 h 30, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 5 février 2026. Sans observation, Madame le Maire soumet ce document au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- Affectation des résultats 2025
- Révision de l'attribution d'une subvention communale

\*\*\*

#### **1-DCM3-2026 Approbation du Compte Financier Unique 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Oisly,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Oisly,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant la présentation générale du Compte Financier Unique ci-dessous ;

*PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026*

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES</b>	<b>I</b>
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	222 415,00	286 480,17	511 865,17
	Recettes réalisées (1)	B	38 000,21	342 225,53	381 125,74
	Restes à réaliser	C	23 186,00	0,00	23 186,00
Dépenses	Autonomie budgétaire totale	D	212 049,31	811 000,00	623 049,31
	Dépenses réalisées (1)	E	108 183,00	386 495,13	475 879,12
	Restes à réaliser	F	558,00	0,00	558,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-87 283,78	-27 260,00	-94 553,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-9 785,89	321 519,83	311 764,14
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-77 049,47	294 259,23	217 209,76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	22 027,40	0,00	22 027,40
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-54 422,07	294 259,23	239 828,16

Madame Cécile Gomes Recchia, Maire ayant quitté la séance et n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal a siégé sous la présidence de M Christian Finot, 3<sup>ème</sup> adjoint en charge des finances publiques,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal ;

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique Principal 2025 de la commune de Oisly.

## 2-DCM4-2026 Affectation des résultats 2025

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique 2025,

Constatant que les CFU 2025 présentent en résultat de clôture :

-un excédent de fonctionnement de 294 250.23 €

-un déficit d'investissement de 77 049.47 €

-un solde de recettes de restes à réaliser 23 186.00 €

-un solde de dépenses de restes à réaliser 558.60 €

Après en avoir délibéré, à 10 voix Pour, le conseil municipal décide d'affecter au budget 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Affectation en section de fonctionnement compte 002 : 239 828.16 €

Affectation en section d'investissement compte 001 : 77 049.47 €

Affectation obligatoire au 1068 : 54 422.07 €

## 3-DCM5-2026 Révision de l'attribution d'une subvention communale

Madame le Maire rappelle la délibération DCM2-2026 portant attribution des subventions communales 2026 et particulièrement la subvention de 123 euros attribuée au LAEP Boissay de Fougères sur Bièvre pour 3 enfants domiciliés à Oisly.

Or, il apparait qu'un de ces enfants a été identifié comme auteur d'actes de dégradation volontaire sur des équipements publics (caméra de vidéoprotection). Ainsi il est proposé de réviser le montant global de cette subvention en retirant la part initialement prévue pour cet enfant soit 41 euros.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal modifie le tableau des subventions pour 2026 ci-dessous, en maintenant la somme globale de 2 999 euros :

N°	Section	Montant	ASSOCIATIONS	Montant 2025
10			AMICALE DES CHASSEURS OISLY	150
10			AMICALE DES AINES OISLY	885
10			AMICALE DES VIGNERONS OISLY	215
9	1		A.S.OISLY	410
9	1		COMITE DES FETES DE OISLY	215
10			OISLY YOGA	150
10			Participation à un VOYAGE SCOLAIRE pour les enfants domiciliés à Oisly et scolarisés en collège public ou privé (46 euros par enfant et par année scolaire) maximum de 4 enfants	184
10			ADMR-CONTRES	280
10			TOUR LOIR ET CHER-BLOIS	41

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

10				ASSOCIATION ETINCELLES- CONTRES	41
10				ASSOCIATION CONCILIEURS DE JUSTICE	41
10				LE SOUVENIR FRANCAIS	41
10				FCPE COLLEGE SAINT EXUPERY CONTRES	41
10				LAEP BOISSAY FOUGERES SUR BIEVRE pour 3 enfants domiciliés à Oisly	82
10				MFR ST FIRMIN Participation voyage pour 1 enfant	41
10				CFA BLOIS Participation scolarité pour 1 enfant	41
10				Demande en cours d'année	141
				<b>TOTAL</b>	<b>2 999</b>

Mme Sandra Martin indique que l'enfant identifié comme auteur d'actes de dégradation de mobilier urbain devrait être contraint à la réalisation d'heures de travail d'intérêt général auprès de la commune, si cela est possible.

#### 4-Communications communales

Mme le maire rend compte des réunions réalisées entre les deux derniers conseils municipaux, à savoir :

9.02.2026 : Conseil communautaire

11.02.2026 : Syndicat de Pays - vote du budget 2026

12.02.2026 : SIAEP le 2<sup>ème</sup> forage n'est toujours pas raccordé et la porte de sécurité vandalisée du château d'eau n'a pas été remplacée.

19.02.2026 : Commission de contrôle de la liste électorale Mme Barbou indique que la commune décomptait 341 électeurs à la dernière réunion de commission de contrôle de la liste électorale.

23.02.2026 : SCOT Grandes orientations budgétaires.

9.03.2026 : SIVS Vote du CFU2025, affectation des résultats et vote du budget 2026

#### Tenue du bureau électoral du 15.03.2026

Les conseillers municipaux se sont répartis les permanences pour la tenue du bureau de vote des élections municipales.

#### 5-Questions diverses

Monsieur Thierry Barbeillon regrette que ne soient pas communiquées par SMS, les réunions à venir sur le mois via le téléphone dédié à la mairie et souhaiterait que tous les conseillers reçoivent par mail les convocations et les comptes-rendus de ces dites réunions. De plus, il déplore le manque d'avancement du PLUi h. Ce projet engageant des moyens financiers importants ne semble pas avancer depuis la réunion de lancement de juin 2025.

Madame Sandra Martin souhaiterait l'installation de claustras autour des containers situés près de la salle des fêtes. Cette mesure permettrait de limiter la dispersion des déchets (papiers, objets non déposés dans les bacs) et d'améliorer l'esthétique du lieu. Mme le Maire répond que cet emplacement fait l'objet d'une phase d'expérimentation sur quelques semaines, si les retours sont positifs il sera procédé à l'ajout de claustras.

La séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,

Cécile Gomes Recchia




Le secrétaire de séance,

Alexandre BOUCHER

